

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 nommant les présidents des jurys des concours internes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2024 ;
- Vu l'arrêté du 25 janvier 2024 nommant le jury du concours interne de l'agrégation, section langues de France option créole, session 2024 ;
- Vu les propositions de la présidente du jury,

**ARRETE**

Article 1 : Est nommé pour les épreuves orales d'admission du concours susvisé :

**Examineur spécialisé**

M. Fabrice GEORGER  
Maître de conférences des universités

Académie de LA REUNION

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 14 mars 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation  
et par délégation  
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU